

**AVIS CONCERNANT DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA POLITIQUE DE COMMUNICATION  
DE L'ADHÉSION AU FCPE  
PORTANT SUR LE DÉPLIANT D'INFORMATION OFFICIEL DU FCPE  
Le 1<sup>er</sup> mai 2017**

Le FCPE a modifié la nouvelle Politique de communication de l'adhésion au FCPE et le Guide annexe sur la politique de communication de l'adhésion au FCPE (le « Guide »). Ces modifications prennent effet en date du 1<sup>er</sup> mai 2017.

Nous avons apporté ces modifications en réponse aux préoccupations exprimées par les membres, principalement à l'égard de l'exigence prévoyant un format PDF sécurisé pour la version électronique du dépliant d'information officiel du FCPE (le « Dépliant »), ce qui empêcherait d'imprimer une telle version. Les membres ont fait valoir qu'une telle restriction rend la diffusion du Dépliant plus difficile et fastidieuse. Dans certains cas, elle a empêché les membres d'intégrer le Dépliant dans la trousse d'ouverture de compte de leurs clients.

Aperçu des modifications :

- 1) Elles permettent aux membres d'obtenir et de distribuer une version électronique du Dépliant en format PDF non sécurisé (nouvel alinéa 4(a)(i) du Guide).
- 2) Elles permettent aux membres d'imprimer la version PDF du Dépliant, la copie imprimée étant considérée comme une copie papier officielle du Dépliant (nouvel alinéa 4(a)(ii) du Guide).
- 3) Elles précisent les exigences du FCPE lorsque le Dépliant est intégré dans la trousse d'ouverture de compte d'un client, peu importe qu'elle soit produite à l'interne ou par un tiers (nouveau paragraphe 4(b) du Guide).
- 4) Elles suppriment l'exigence générale prévoyant l'approbation du FCPE dans le cas des Dépliants intégrés dans les trousse d'ouverture de compte produites par des tiers.
- 5) Elles précisent que les membres ne doivent modifier aucun aspect du Dépliant, sauf si les modifications ont été approuvées au préalable par le FCPE (nouveau paragraphe 4(c) du Guide).

Les membres qui se sont déjà procuré la version PDF sécurisée du Dépliant avant la prise d'effet des modifications recevront gratuitement une version PDF non sécurisée de l'imprimeur retenu par le FCPE, Avant Imaging & Integrated Media (AIIM). Un représentant d'AIIM communiquera directement avec ces membres.

De l'information supplémentaire sur ces modifications est donnée [ici](#) dans la section FAQ du site Web du FCPE. Il est possible de consulter la Politique de communication de l'adhésion au FCPE et le Guide (qui ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et ont été modifiés en date du 1<sup>er</sup> mai 2017) [ici](#) sur le site Web du FCPE. Si vous souhaitez poser des questions sur les modifications, vous pouvez communiquer avec le FCPE au 416.866.8366 ou sans frais au 1.866.243.6981, ou encore par courriel à l'adresse [info@fcpe.ca](mailto:info@fcpe.ca).

